



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2015

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Christian ROTH - Henri ROTH - Marc VALKER

Etait excusé : Frédéric NEGRI

Madame Brigitte COTTIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal du conseil du 15 décembre 2014 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **1/BUDGET 2015 – INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS**

*Rapporteur : Françoise MARCHAND*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'accepter d'ouvrir au budget primitif 2015 les crédits d'investissement pour la somme de 65 000 euros,
- D'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

## **2/TARIFS BOIS 2015-2016**

Rapporteur : Françoise MARCHAND

	20 14	2015 (+2%)	Proposé 2015
<b>Hou ppie rs</b>	10. 70	10.91	<b>10.90</b>
<b>1<sup>er</sup> choi x</b>	32. 00	32.64	<b>32.60</b>
<b>2<sup>ème</sup> choi x</b>	29. 00	29.58	<b>29.60</b>

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de voter les tarifs proposés,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

## **3/DELAISSES DE VOIRIE**

Rapporteur : Marc VALKER

Depuis de nombreuses années, il est constaté que plusieurs parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public se trouvent « intégrer » dans les propriétés privées. Par conséquent, il est nécessaire de régulariser ces situations avec les propriétaires concernés et d'en fixer les modalités :

Le Conseil Municipal décide :

Patrice Vernier et Judith Maillard-Salin ne prennent pas part au vote.

à **11 voix pour et 1 abstention** : de donner son accord de principe de déclassement des délaissés de voirie

à **10 voix pour** de demander à France Domaine l'estimation des parcelles,

à **1 voix pour** fixer le montant à 1000 € l'are,

à **1 voix pour** fixer l'acquisition des propriétés à l'€uro symbolique.

Une réunion de travail pour établir tous les délaissés de voirie est prévue le 12 février à 20h.

## **4/ MOTION DE SOUTIEN « STOP TAFTA »**

Rapporteur : Isabelle HEGE

Suite à un courrier du collectif StopTAFTA Pays de Montbéliard à l'initiative de citoyens, il est proposé de porter une motion de soutien à cet organisme,

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de voter une motion de soutien
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent,

## **5/COMMUNES PARTICIPANTES AU « VILLAGE DES PCCC » A ORNANS LES 1<sup>ER</sup> ET 2 AOÛT 2015**

*Rapporteur : Isabelle HEGE*

Dans le cadre de la grande fête d'Ornans intitulée « ANIM'ORNANS », un village des PCCC sera organisé les 1<sup>er</sup> et 2 août 2015.

Les PCCC seront exceptionnellement les invités d'honneur de cet évènement qui accueille entre 12 000 et 15 000 visiteurs par an. Le but est avant tout de valoriser et de faire la promotion des communes labellisées dans le cadre du réseau.

Pourront participer (sous réserve de confirmation par retour du bulletin d'inscription) :

- Jura : Arbois, Arlay, Poligny, Salins les Bains,
- Doubs : Mouthier Haute Pierre, Ornans, Quingey, **Vandoncourt**, Vuillafans.

L'emplacement, est de 130 €, même pour l'APCCC qui sera placée au milieu du village, où une exposition de présentation générale des PCCC sera proposée aux visiteurs.

Le Conseil Municipal décide à **13 voix pour et 1 abstention** :

- d'accepter le principe de participer à cette manifestation.
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

## **6/DEMANDE DE SUBVENTION LPO (LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX) :**

*Rapporteur : Patrice VERNIER*

Dans le cadre de l'exposition programmée à la Damassine du 21 février au 31 mars 2015, la LPO par l'intermédiaire de Madame Bailly, administratrice-secrétaire a réalisé un certain nombre de photos sur la biodiversité de notre village, afin de valoriser la richesse faunistique et la floristique de notre patrimoine.

A cet effet, il est sollicité une subvention.

Le Conseil Municipal décide :

**à l'unanimité** :

- d'accepter le principe de verser une subvention,

**à 10 voix pour** : fixer le montant de la subvention à 150 €,

**à 2 voix pour** : fixer le montant de la subvention à 100€

**à 2 voix pour** : fixer le montant de la subvention à 200 €

## **Questions diverses :**

Sont évoqués :

Problème de trous sur le parking du commerce à reboucher.

Demande de la ville de Sochaux pour utiliser la Colo.

Problème du manque de gardiennes sur le village.

Problème de stationnement devant l'école et devant la salle des Fêtes.

## **Réunions à venir :**

13/02 : RDV citoyen

16/02 : commission fleurs

18/02 : busÔthéâtre

19/02 : commission Impôts

10/03 : réunion avec la PMI

11/03 : commission jeunes

12/03 : réunion HDL/CAUE/ERDF

Séance levée à 22 heures 50.